

**Service instructeur**  
Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

N° 3<sup>e</sup>/50-07

**Service consulté**  
Direction des Routes  
et des Transports

**ROUTES DEPARTEMENTALES**  
**B051 – Acquisitions de terrains de voirie**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 22 579,40 € – Aliénation : 1 982,22 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

**I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**1°) R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR – Commune de WINTZENHEIM** – Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000 et dont les effets ont été prorogés jusqu'au 14 février 2010. Acquisitions complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance des 9 février 2007 et 16 mars 2007.

Superficie concernée : 47 a 88 ca

Valeur des terrains :

1 525 € l'are pour les terrains en nature de vignes

1 022 € l'are pour les terrains en nature de terre à vignes

90 € l'are pour les terrains agricoles

Indemnité principale :		
1 525 € l'are X 4 a 25 ca	:	6 481,25 €
1 022 € l'are X 0 a 03 ca	:	30,66 €
90 € l'are X 43 a 60 ca	:	<u>3 924,00 €</u>
		10 435,91 €
Indemnité de remplacement : 20 % jusqu'à 5 000 €	:	1 496,78 €
5 % pour les collectivités locales	:	147,60 €
Indemnité de refilage et indemnité pour perte de revenu viticole :		<u>2 299,79 €</u>
<b>Coût de l'opération</b>	<b>:</b>	<b>14 380,08 €</b>

**2°) R.D. 3 bis – Commune d'ISSENHEIM** – Indemnisation d'un propriétaire suite à la mise en place d'une servitude de visibilité sur une partie de sa propriété.

Superficie concernée : 4 a 39 ca

Valeur des terrains : 61 € pour un terrain agricole

Valeur retenue : 61 € : 2 = 30,50 € x 4 a 39 ca	:	133,90 €
---	---	----------

<b>Coût de l'opération</b>	<b>:</b>	<b>133,90 €</b>
----------------------------	----------	-----------------

**3°) R.D. 12 – Commune de BIESHEIM** – Occupation temporaire dans le cadre de la reconstruction d'un pont de franchissement sur le canal du Rhône au Rhin – Opération prise en considération par le Conseil Général le 14 février 2003.

Superficie concernée : 17 a 45 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure pour l'année 2007 14,04 € l'are x 17 a 45 ca	:	245,00 €
--	---	----------

<b>Coût de l'opération</b>	<b>:</b>	<b>245,00 €</b>
----------------------------	----------	-----------------

**4°) R.D. 417 – Déviation de WINTZENHEIM** – Travaux déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 5 novembre 2004 – Occupations temporaires de terrains en vue du stockage des déblais en excédent – Deux secteurs à WINTZENHEIM sont concernés.

Première occupation temporaire :

Superficie concernée : 173 a 52 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure pour l'année 2007 14,04 € l'are x 173 a 52 ca	:	2 436,22 €
---	---	------------

Deuxième occupation temporaire :

Superficie concernée : 383 a 45 ca

Indemnité pour perte de revenus agricoles et de fumure pour l'année 2007 14,04 € l'are x 383 a 45 ca	:	5 384,20 €
---	---	------------

<b>Coût de l'opération</b>	<b>:</b>	<b>7 820,42 €</b>
----------------------------	----------	-------------------

**5°) R.D. 466 – Déviation d'ASPACH Communes d'ASPACH, CARSPACH et HEIDWILLER**  
– Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004 – Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans sa séance du 19 janvier 2007.

Superficie concernée : 64 a 33 ca

Valeur des terrains :

500 € l'are pour un terrain situé en zone NA

60 € l'are pour des terrains situés en zone NC et ND

30 € l'are soit la moitié de la valeur ci-dessus suite à la constitution d'une servitude consistant à maintenir l'usage en prairie de fauche.

L'avis du Domaine a été délivré le 18 avril 2006 et un avis complémentaire le 17 août 2006.

Indemnité principale :

500 € l'are x 0 a 20 ca	:	100,00 €
60 € l'are x 4 a 48 ca	:	268,80 €
30 € l'are x 19 a 85 ca	:	595,80 €

Indemnité de remploi : 20 % jusqu'à 5 000 €	:	20,00 €
---	---	---------

Indemnité pou perte de revenus agricoles et de fumures : 6 a 41 ca x 35,69 €	:	228,77 €
---	---	----------

Indemnité pour perte de drainage : 8 € l'are x 6 a 41 ca	:	51,28 €
--	---	---------

Indemnité pour perte de boisement : 60 € l'are x 5 a 74 ca	:	344,40 €
---	---	----------

Indemnisation de la perte de la valeur d'avenir pour un boisement exceptionnel suite à une expertise de l'ONF : 3 752 € sur 22 a 92 ca	:	<u>3 752,00 €</u>
--	---	-------------------

Total	:	5 361,05 €
-------	---	------------

Déjà approuvé	:	- 14,40 €
---------------	---	-----------

Reste à approuver	:	5 346,65 €
-------------------	---	------------

<b>Coût de l'opération</b>	:	<b>5 346,65 €</b>
----------------------------	---	-------------------

## II. ALIENATION

**R.D. 466 – Commune d'ASPACH** - Vente à deux propriétaires riverains de deux délaissés de la R.D. 466 ne présentant plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Superficie concernée : 2 a 02 ca

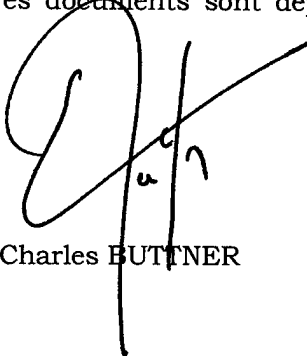
Valeur du terrain : 600 €, conformément à un avis du Domaine en date du 15 mai 2006

Remboursement des prestations du géomètre	:	770,22 €
---	---	----------

<b>Montant de la vente</b>	:	<b>1 982,22 €</b>
----------------------------	---	-------------------

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par M. GRASS  
Tél : 03.89.30.63.40

Colmar, le

**TABLEAU  
DE TERRAINS A ACQUERIR**  
**sur le territoire de la commune de Wintzenheim**  
**R.D. 83 – ROCADE OUEST DE COLMAR**  
**Carrefour du Ligibell**

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

à COLMAR, le 29 mars 2007

  
**Yves GRASS**

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL			
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à aliéner en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 20 % en €	pour reffilage en €	Perte de revenus 357,60€ l'are en €	Valeur de la parcelle en €	ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						Commune de Wintzenheim - Carrefour du Ligibell									
1	17	173/94	2,89	vignes	Lerchen Pfad	HUN Robert et son épouse Léa née Léa née SYREN pour 3/6è	2,89	-	1 525 €	4 407,25 €	881,45 €	450,00 €	1 033,46 €	6 772,16 €	6 772,16 €
2	17	151/85	0,03	sol	Lerchen Pfad	HUN Martine Héléne épouse de Bruno STENZEL pour 1/6è	0,03	-	1 022 €	30,65 €	137,28 €	150,00 €	153,76 €	1 127,45 €	1 127,45 €
3	17	171/92	0,43	vignes	Lerchen Pfad	HUN Patrick (SCHOENER-CONSTENTIN) pour 1/6è	0,43	-	1 525 €	655,75 €					
4	17	172/93	0,93	vignes	Lerchen Pfad	HUN Serge pour 1/6è	0,93	-	1 525 €	1 418,25 €	283,65 €	180,00 €	332,57 €	2 214,47 €	2 214,47 €
						MEYER Rémy pour 1/4									
						MEYER Brigitte épouse de SCHMIDT André pour 1/4									
							4,28							10 114,08 €	10 114,08 €

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières



Colmar, le

TABLEAU

DES TERRAINS A ACQUERIR  
dans le cadre de l'aménagement de la rocade ouest de COLMAR

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 30 MARS 2007

  
Yves GRASS

n° d'ordre		Designation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
		n° de la section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares approximatif	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	indemnité de remploi en €	pour plantation en €	Autres indemnités en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Reports						<b>COMMUNE DE WINTZENHEIM</b>	<b>surface approximative</b>								
1	27	228	168,51	terre	Muehifeld	Ville de COLMAR	32,80		90,00	2952,00	5% 147,60				3 099,60
2	27	17	24,21	terre	Muehifeld	Sté IMMOCHAN avec siège à CROIX (59)									
3	27	18/1	21,92	terre	Muehifeld	Idem )									
4	27	21	10,78	terre	Muehifeld	Idem )									
5	27	23	116,33	terre	Muehifeld	Idem )									
6	27	24	47,54	terre	Muehifeld	Idem )									
7	27	25	46,93	terre	Muehifeld	Idem )	10,80		90,00	972,00	20% 194,40				1 166,40
8	27	26	46,5	terre	Muehifeld	Idem )									
9	27	27	22,85	terre	Muehifeld	Idem )									
10	27	28	22,93	terre	Muehifeld	Idem )									
11	27	29	45,46	terre	Muehifeld	Idem )									
<b>TOTAL GENERAL</b>							43,60			3924,00					4266,00



Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le

Relatif à l'indemnisation d'un propriétaire pour la mise en place d'une servitude de visibilité

Sur le territoire de la commune de ISSENHEIM (au droit de la RD 3bis)

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 30 MARS 2007

  
Yves GRASS



Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Jeannine REBERT  
Tél : 03.89.30.63.53

Colmar, le

**TABLEAU**

**DE TERRAINS A**  
**INDEMNISER POUR PERTE DE REVENUS**  
**DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE**

Reconstruction du franchissement du canal du Rhône au Rhin  
Sur le territoire de la commune de BIESHEIM

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières.

A COLMAR, le

20 Mars 2007

  
Y. GRASS

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT					
		n° de la section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	7	8	9	10	11	12	13	14	15	TOTAL Ind. par prop. en €	16
1	2	3	4	5	6											
						Commune de BIESHEIM										
53	87	642,75	terre	Widensoler	SEILLER André	4,25										
53	16	256,8	terre	Widensoler	SEILLER André	4,05										
53	17	30,85	terre	Widensoler	SEILLER André	0,65										
53	18	59,59	terre	Widensoler	SEILLER André	1,50										
53	62	491,29	terre	Widensoler	Commune de Biesheim	1,30										
						1,00										
						3,00										
						1,70										
53	63	9,33	terre	Widensoler	MAURER Alain											
		1490,61				17,45								245,00 €		245,00 €

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

Colmar, le

TABLEAU  
DE TERRAINS A OCCUPER

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM  
Déviation de WINTZENHEIM-stockage de déblais en excédent.  
1<sup>ère</sup> occupation temporaire

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 30 mars 2007

  
Y. GRASS

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
		n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à occuper en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col.11 en €	pour plantation en €	Perte de revenus agricoles et fumure en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11,00	12	13	14	15	16
Reports			Cession			COMMUNE DE WINTZENHEIM									
			Occupation temporaire				Surface à occuper								
1	27	132	10,69	Terre	Strohsack	Madame VICENTE Danielle née WENDLING	10,69								
2	27	123	25,27	Terre	Strohsack	Epoux ECKLE Jean-Paul	25,27								
3	27	124	25,03	Terre	Strohsack	Epoux BARTH Hubert	25,03								
4	27	127	14,51	Terre	Strohsack	Epoux HAUMESSER Jean-Louis	14,51								
		128	14,51	Terre	Strohsack		14,51								
5	27	133	21,53	Terre	Strohsack	Monsieur SIGMANN Bernard	21,53								
		134	24,60	Terre	Strohsack	Monsieur SIGMANN Hubert	24,60								
6	27	135	25,08	Terre	Strohsack	Epoux DELLENBACH Pierre	25,08								
7	27	126	12,30	Terre	Muhlfeld	Madame BLAZI Catherine née FINCKER	12,30								
<b>TOTAL GENERAL</b>							173,52						2436,22		2436,22

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

Colmar, le

TABLEAU  
DE TERRAINS A OCCUPER

Sur le territoire de la commune de WINTZENHEIM  
Déviation de WINTZENHEIM-stockage de déblais en excédent.  
Deuxième occupation temporaire

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 28 mars 2007

  
Y. GRASS

n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES				MONTANT TOTAL				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Ind. en €	
Report		n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à occuper en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col.11 en €	pour plantation en €	Perte de revenus agricoles et fumure en €	Valeur de la parcelle en €		
Reports			Cession			COMMUNE DE WINTZENHEIM									16	
1	30	408 409 410 411 421 422 412 413 414 420 423 424 425 428 536 541 542	10,60 10,54 5,24 5,21 15,84 19,74 10,67 10,49 10,47 24,41 11,89 11,79 11,79 23,89 10,52 10,14 10,61	Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre Terre	Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg	KRICK Hubert	10,60 10,54 5,24 5,21 15,84 19,74 10,67 10,49 10,47 24,41 11,89 11,79 11,79 23,89 10,52 10,14 10,61		10	11,00	12	13	14	15	1729,87	
2	30	426 427 429 430 547 548	25,91 24,09 47,62 39,78 23,10 32,30	Terre Terre Terre Terre Terre Terre	Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg	THEILLER Elisabeth	25,91 24,09 47,62 39,78 23,10 32,30									1272,45
3	30	363 338 668 233 324 453	78 22 58 49 32 49	Terre Terre Terre Terre Terre Terre	Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg Lauenstein beim Kohlweg	TSOUCALAS Christiane - SCHWEITZER Joël Epoux REICH Madame BELLICAM Gertrude née FREYBURGER Epoux ERHART Eugène Madame SCHOEPFER Cécile Monsieur FREYBURGER Hubert	25,91 24,09 47,62 39,78 23,10 32,30									363,78 338,22 668,58 233,49 324,32 453,49
TOTAL GENERAL							383,49						5384,20		5384,20	

Occupation temporaire



Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

┌

└

TABLEAU Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR

Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités complémentaires  
Sur le territoire de la commune de ASPACH, CARSPACH et HEIDWILLER

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le 5 AVR. 2007

Y. GRASS



Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL		
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de rempli à 20 % en €	pour perte de bois en €	Autres indemnités en €	Perte de drainage la parcelle en €	Ind. par prop. en €
1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16
					Commune d'ASPACH et de HEIDWILLER					20%		35,69		8 €
Commune de CARSPACH														
	39	247/40	15,83 terre	Neuweg	ALLIMANN Léon	0,20		500,00 €	100,00 €	20,00 €				
	49	11	21,54 terre	Aspacher Feld	KRUCKER	6,41								
Commune de HEIDWILLER														
	12	71	22,65 bois	Steige	Epoux SCHNOEBELEN Michel	1,24		60,00 €						
	12	176	27,40 bois	in den Erlen	BURGY Henri	22,92		60,00 €	valeur d'avenir 268,80 €					
Commune d'ASPACH														
	7	2	9,22 terre et bois	Steigerstraeng	Epoux BERGER François	3,56		60,00 €						
						5,66	délaissé							
	1	1	19,86 pré	Heidacker	BRAND Bernard	19,86		30,00 €	595,80 €					
						64,33								
														5 346,65 €

Servitude consistant à maintenir l'usage de la parcelle en prairie de fauche

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

TABLEAU

Colmar, le

DES TERRAINS A ACQUERIR

Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités complémentaires

Sur le territoire de la commune de ASPACH, CARSPACH et HEIDWILLER

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le **5 AVR. 2007**

Y. GRASS





Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

Dossier suivi par Stéphane MATHIEU

Colmar, le

TABLEAU  
DE TERRAIN A VENDRE

Sur le territoire de la commune d'ASPACH  
Aliénation d'un délaissé au droit de la R.D. 466

Dressé par le Directeur des Opérations Foncières et Immobilières

A COLMAR, le - 5 AVR. 2007

  
Y. GRASS

Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage						INDEMNITES						MONTANT TOTAL				
n° d'ordre	section	n° de la parcelle	contenance en ares	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à vendre en ares	surface restante en ares	Prix de l'are	Valeur de la parcelle	de remploi à 15 % en €	Prestation géo.expert en €	Indemnités d'éviction en €	Valeur de la parcelle en €	Ind. par prop. en €	16
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
						Commune d'ASPACH										
1		131/118	1,02	Pré	Auf den Wasen	Département du Haut-Rhin	1,02	0	600 €	612 €		385,11 €			997,11 €	
1		132/117	1,00	Pré	Auf den Waser	Département du Haut-Rhin	1,00	0,00	600 €	600 €		385,11 €			985,11 €	
			2,02				2,02	0,00		1 212,00 €		770,22 €			1 982,22 €	